



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6236^e séance

Jeudi 10 décembre 2009, à 10 h 50
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kafando	(Burkina Faso)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Hernández-Milian
	Croatie	M. Viločić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	France	M. de Rivière
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Quarrey
	Turquie	M. Apakan
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation au Burundi

Sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2009/611)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2009/611)

Le Président : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant du Burundi une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nsanze (Burundi) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi, S. E. M. Augustin Nsanze.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, M. Youssef Mahmoud.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mahmoud à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. l'Ambassadeur Peter Maurer.

Il en est ainsi décidé.

J'invite l'Ambassadeur Maurer à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, publié sous la cote S/2009/611.

Le Conseil de sécurité entendra au cours de la présente séance des exposés de M. Youssef Mahmoud et de l'Ambassadeur Maurer. Je donne maintenant la parole à M. Mahmoud.

M. Mahmoud (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de m'adresser au Conseil à l'occasion de l'examen du sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) (S/2009/611). Le rapport dont le Conseil est saisi présente les principaux progrès accomplis au cours des six derniers mois et les défis que doivent encore relever le Gouvernement et le peuple du Burundi. Il décrit également les principales activités menées par le BINUB à l'appui des efforts de consolidation de la paix du Gouvernement, conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil.

Le rapport dont le Conseil est saisi est suffisamment explicite. Par conséquent, je ne ferai pas la synthèse point par point. Je voudrais simplement appeler l'attention du Conseil sur les principaux faits survenus depuis sa publication, et tenter d'expliquer leur incidence sur le plan global de la consolidation de la paix au Burundi. Comme l'indique le rapport, au cours de la période considérée, des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne le processus de paix et la préparation des élections de 2010, bien que certains problèmes persistent.

S'agissant du processus de paix, le Conseil se souviendra que le Partenariat pour la paix au Burundi, mis en place en mai et présidé par l'Ambassadeur Dumisani Kumalo d'Afrique du Sud, achèvera son mandat à la fin de ce mois et que le Directoire politique qui l'appuyait cessera d'exister.

Le 20 novembre, le Facilitateur sud-africain, M. Charles Nqakula, a présenté son rapport final sur le processus de paix au Burundi aux responsables de

l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, à Arusha, en Tanzanie. Au cours de cette réunion, il a réaffirmé la décision de son pays de retirer, le 31 décembre, les derniers éléments de l'équipe spéciale de l'Union africaine (dont les effectifs sont sud-africains) chargée de la protection rapprochée des hauts dirigeants des Forces nationales de libération (FNL).

Le 30 novembre, le Partenariat pour la paix au Burundi a tenu sa troisième réunion officielle à Bujumbura et a décidé, dans le cadre de sa stratégie de sortie, de confier la protection étroite des FNL à une unité mixte Gouvernement-FNL dont les éléments seront choisis parmi les forces de défense et de sécurité nationales. La mise sur pied de cette unité mixte a déjà commencé, avec l'aide du BINUB et de l'équipe spéciale de l'Union africaine, qui achève son mandat. D'autres tâches restant à accomplir dans le cadre du processus de paix ont également été examinées au cours de la réunion organisée le 30 novembre, notamment la poursuite de la nomination de dirigeants des FNL aux postes de l'administration et la libération d'autres détenus politiques et prisonniers de guerre. Ces deux tâches ont également été confiées au Gouvernement et aux FNL qui sont chargés de les mener à bien.

Autre nouveau fait en rapport avec le processus de paix, le 29 novembre, le congrès général du parti des FNL a confirmé son président, M. Rwasa, dans ses fonctions de chef du parti et l'a officiellement nommé candidat du parti à l'élection présidentielle de 2010.

Toujours en ce qui concerne les faits survenus récemment, je tiens à informer le Conseil que, le 23 novembre, la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a tenu une réunion informelle au cours de laquelle le Gouvernement du Burundi a présenté sa stratégie nationale pour la réinsertion socioéconomique, au niveau local, des soldats démobilisés, des adultes associés à d'anciens mouvements politiques armés, des rapatriés, des personnes déplacées et d'autres groupes touchés par le conflit. Il s'agit d'un pas important dans la bonne direction. Comme l'indique le rapport, aucun effort ne doit être épargné pour assurer la réintégration durable de ces groupes afin qu'ils ne deviennent pas une nouvelle source de préoccupation. J'espère que sous la direction dynamique du Président de la formation Burundi, l'Ambassadeur Peter Maurer, cette stratégie bénéficiera de l'appui constructif de l'ensemble des

membres de la Commission de consolidation de la paix et des autres partenaires internationaux.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, les acteurs politiques burundais s'intéressent désormais de très près aux élections. Bien que le rapport souligne les points positifs des préparatifs préélectoraux, le financement du processus électoral fait partie des différents problèmes à résoudre au plus tôt. Les contributions annoncées par les partenaires internationaux doivent être mises à disposition à temps. Un montant de 3 millions de dollars doit encore être mobilisé d'urgence avant la fin du mois de décembre afin d'aider la Commission électorale nationale indépendante à s'acquitter des tâches les plus pressantes en vertu de son mandat. À cet égard, je souhaite remercier tous les pays qui ont déjà fait des promesses fermes ou signé des mémorandums d'accord avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

L'un des autres problèmes liés aux élections est le nombre important d'électeurs potentiels qui ne peuvent pas payer les frais administratifs nécessaires à l'obtention d'une carte nationale d'identité. J'ai reçu récemment une lettre du Ministre de l'intérieur sollicitant une aide financière et matérielle pour émettre et distribuer ces cartes. Le BINUB et le PNUD sont actuellement en train d'examiner en urgence les modalités pratiques d'un tel appui. Une réponse rapide permettrait de dissiper les inquiétudes de certains partis politiques qui prétendent que les cartes sont distribuées de manière à favoriser le parti au pouvoir. De récentes déclarations publiques des représentants du Gouvernement, notamment du Ministre de l'intérieur, ont réfuté ces allégations.

En réponse à la demande réitérée du Président Nkurunziza, le BINUB étudie, avec l'aide d'organisations régionales et sous-régionales d'Afrique et d'ailleurs, la possibilité d'un envoi éventuel à long terme d'observateurs au Burundi; ils arriveraient quelques mois avant les élections et resteraient encore plusieurs semaines après. Nous nous employons, de concert avec la Commission électorale nationale indépendante et le Ministère de l'intérieur, à trouver la meilleure façon de mettre en pratique la demande du Président.

Sur un point analogue, afin de veiller à ce que les femmes jouent le rôle qui leur revient dans les prochaines élections, le BINUB et d'autres partenaires

nationaux et internationaux ont aidé la Commission électorale nationale indépendante à mettre en place une stratégie faisant place aux femmes pour permettre à celles-ci d'être des électrices informées et des candidates motivées. Cette stratégie ainsi que les activités de sensibilisation connexes ont été lancées au début de cette semaine.

À cet égard, nous avons élaboré à l'attention des membres du Conseil, selon la pratique, une note séparée sur les contributions, au cours des six derniers mois, du BINUB et de l'ensemble du système des Nations Unies à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Il me semble que cette note a déjà été distribuée.

S'agissant de la préoccupation exprimée dans le rapport du Secrétaire général (S/2009/611) concernant les activités d'intimidation menées par des groupements de jeunes associés à certains partis politiques, je voudrais dire que le Président Nkurunziza et le Ministre de l'intérieur ont exhorté les chefs politiques, dans des déclarations faites séparément les 17 et 18 novembre, à faire cesser ces pratiques potentiellement déstabilisantes. Bien que ces déclarations semblent avoir été prises en compte, la situation mérite l'attention continue du Ministre de l'intérieur, de tous les partis politiques et des organisations de la société civile.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, dans l'ensemble, le Burundi est en train de faire des progrès notables malgré les problèmes persistants qui frappent généralement les pays sortant d'un conflit. Si son mandat est renouvelé, le BINUB continuera d'aider le Gouvernement et le peuple burundais à régler ces problèmes.

Pour terminer, je souhaite souligner le rôle essentiel que le développement socioéconomique peut jouer dans la consolidation de la paix. J'encourage donc les partenaires de développement à redoubler d'efforts afin d'aider le Burundi à atteindre ses objectifs de lutte contre la pauvreté et à développer les principaux secteurs qui peuvent stimuler la croissance.

Le Président : Je remercie M. Mahmoud de son exposé. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Peter Maurer.

M. Maurer (Suisse) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est accordée de m'adresser au Conseil dans le débat de ce jour, en

qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport (S/2009/611) qui couvre les aspects pertinents de la consolidation de la paix au Burundi et témoigne d'un souci d'exhaustivité et d'équilibre.

Le Burundi a beaucoup progressé depuis la fin de la guerre civile qui a déchiré le pays pendant plus de 10 ans. L'ensemble des acteurs politiques reconnaissent aujourd'hui que le retour aux armes n'est pas une option, qu'il faut à tout prix l'éviter, et qu'il anéantirait les chances durement acquises d'engager le pays sur la voie d'un développement durable.

J'observe également avec satisfaction l'existence d'un débat politique vivant, ainsi que d'une volonté affichée par toutes les parties de ne pas céder à la tentation de la politique politicienne. En effet, la politique partisane ou des objectifs politiques individuels ne doivent pas remettre en cause des éléments fondamentaux comme des élections et l'intégrité du processus électoral.

Le Burundi entre dans une phase cruciale de consolidation de la paix. L'année 2010 verra la tenue d'élections à tous les niveaux du Gouvernement. Elles donneront la mesure des progrès atteints. Si les élections se déroulent de façon libre, équitable et paisible, et débouchent sur un résultat universellement accepté, la durabilité du processus de paix sera renforcée. Il deviendra alors possible de se focaliser encore davantage sur les causes sous-jacentes du conflit et de la pauvreté. Dans le cas contraire, le processus de paix sera compromis, de nouvelles blessures seront ouvertes et les vieilles plaies cicatriseront plus difficilement.

Il est donc indispensable de créer un environnement propice au déroulement d'élections libres, équitables et paisibles. Les perspectives sont encourageantes : le cadre légal requis est en place et le processus de préparation est pratiquement sur les rails. De plus, la Commission électorale nationale indépendante jouit d'une bonne légitimité. Son indépendance est en effet cruciale si l'on veut qu'elle puisse accomplir sa mission de garant d'élections libres et équitables. Enfin, la préparation d'une stratégie nationale pour la réintégration socioéconomique des groupes vulnérables a connu un lancement prometteur.

Toutefois, des défis significatifs demeurent. Premièrement, la peur de la violence persiste.

Beaucoup des interlocuteurs que j'ai rencontrés lors de mon récent séjour au Burundi ont évoqué des cas d'intimidation, de restrictions des droits civils, de menaces, voire même d'attaques physiques. Souvent, des groupes de jeunes ont été identifiés comme les auteurs de ces actes. Or, en aucun cas le débat politique, aussi vigoureux soit-il, ne doit donner libre cours à la violence.

Malgré les résultats positifs du programme de désarmement du Gouvernement, il existe encore trop d'armes de petit calibre en circulation. Tous les partis politiques doivent s'engager à participer pacifiquement au processus électoral et à éviter les actes de provocation. En tant que Président de la formation Burundi, j'estime que l'une des priorités de celle-ci sera de surveiller étroitement les conditions de sécurité dans lesquelles se dérouleront les élections, ainsi que la mise en œuvre de la politique gouvernementale de tolérance zéro.

Une seconde crainte porte sur l'érosion de la confiance entre l'opposition et le parti au pouvoir. Malgré l'établissement d'un mécanisme formel, le parti au pouvoir est accusé de se montrer toujours plus réticent au dialogue. Il est primordial que toutes les parties s'accordent sur un consensus politique dans leur course pour le pouvoir. C'est la seule façon de s'attaquer avec succès aux causes du conflit. À mes yeux, une autre priorité de la formation Burundi doit être d'encourager un tel dialogue.

Des progrès considérables ont été accomplis dans la consolidation de la paix. Les autorités burundaises doivent cependant continuer à s'engager pleinement dans la poursuite de ce processus. De la même manière, il est essentiel que la communauté internationale ne laisse pas les Burundais seuls face à leur sort dans cette phase décisive. L'appui international doit, dès lors, être maintenu. Ce soutien se concrétise de diverses manières. La première est une aide financière à l'organisation des élections. À ce propos, je regrette que sur les 43 millions de dollars nécessaires au total, seuls 2,7 millions de dollars soient actuellement disponibles dans les fonds de financement des élections, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport.

L'observation électorale à long terme est une deuxième forme d'appui que peut apporter la communauté internationale. Lors de ma récente visite au Burundi, j'ai constaté une préférence pour les

organismes d'observation électorale régionaux ou sous-régionaux. La volonté d'engagement manifestée par l'Union africaine est un signe encourageant. Le suivi de cette question sera une priorité pour la formation Burundi.

Une troisième forme d'aide est l'investissement dans le développement économique à long terme. Les bailleurs de fonds sont en général peu enclins à s'engager dans la coopération au développement dans des contextes de post-conflit. Les investisseurs internationaux quant à eux ont tendance à se tenir en retrait jusqu'à la stabilisation complète de la situation. Ceci est compréhensible. Toutefois, la coopération et l'investissement immédiats contribueraient beaucoup à la stabilisation du Burundi. Un autre rôle majeur de la formation Burundi est donc de promouvoir les entrepreneurs locaux et l'investissement international.

J'apprécie beaucoup l'invitation du Conseil qui m'a permis de m'exprimer devant lui aujourd'hui. Aussi, je propose de maintenir des échanges réguliers entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix dans les mois qui viennent. Il serait par ailleurs très apprécié si le Conseil était disposé à consulter systématiquement la Commission lors de la préparation de ses documents concernant le Burundi.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Maurer de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi, S. E. M. Augustin Nsanze.

M. Nsanze (Burundi) : À l'occasion de la présentation du sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2009/611), qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement de la République du Burundi, de remercier d'abord le Secrétaire général pour l'appui incessant que l'Organisation des Nations Unies continue à apporter au Burundi dans son effort de consolider définitivement la paix et de relancer le développement.

S'agissant du sixième rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, le Gouvernement apprécie la reconnaissance par ce rapport des progrès supplémentaires enregistrés depuis le cinquième rapport (S/2009/270) dans la plupart des domaines susceptibles de stabiliser le pays de façon durable. Sans être exhaustif, nous mentionnerons, entre

autres, l'agrément des Forces nationales de libération (FNL) et du Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD) comme nouveaux partis politiques, la mise en place des commissions électorales provinciales indépendantes, la signature avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) du projet d'assistance au cycle électoral et la légalisation par le Ministre de l'intérieur du Forum permanent pour le dialogue politique entre partis politiques. Il s'agit également de la promulgation du code électoral révisé et de la loi portant réglementation du droit de port d'armes par les civils au Burundi, ainsi que l'adoption par le Parlement de la loi révisant les attributions de la Commission nationale Terre et autres biens. Le Gouvernement vient d'achever aussi, en collaboration avec le PNUD, la préparation de la stratégie nationale de réintégration durable des personnes touchées par le conflit. Le Gouvernement burundais saisit cette occasion pour informer le Conseil de sécurité que le projet de loi communale révisé et le projet de loi sur l'ombudsman seront adoptés par le Parlement pendant la session en cours.

Le Gouvernement burundais est en outre satisfait de la mise en évidence des progrès accomplis dans le travail parlementaire, dans la réforme de l'administration publique et territoriale, la lutte anticorruption, la professionnalisation des corps de défense et de sécurité, le déroulement du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Il éprouve le même sentiment vis-à-vis de l'appréciation faite dans le rapport du Secrétaire général de l'état d'avancement des consultations nationales sur les mécanismes de justice de transition qui sont d'ailleurs étendues à la diaspora et de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Le Gouvernement sait particulièrement gré aux rédacteurs de ce rapport d'avoir indiqué qu'il n'y a pas de preuves de la présence armée des membres des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) au Burundi. Ceci n'est pas un détail lorsqu'on connaît tout le mensonge que les experts du Comité des sanctions établi dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1533 (2004) sur la République démocratique du Congo ont récemment développé sur notre pays à ce sujet. Par contre, l'existence d'un mouvement clandestin de populations du Burundi vers certains mouvements rebelles dans l'est du Congo à la faveur de la perméabilité des frontières n'augure pas un avenir

paisible dans la région, et cela devrait préoccuper le Conseil de sécurité.

En ce qui nous concerne, les pays membres de la Communauté économique des pays des Grands Lacs viennent de mettre en place la Commission des ministres de défense et de sécurité qui sert désormais de cadre de dialogue entre le Burundi, la Rwanda et la République démocratique du Congo. Dans le même sens, les gouverneurs de provinces frontalières des trois pays sont convenus de renforcer le contrôle aux frontières lacustre et terrestre. Ces mesures viennent renforcer le mécanisme déjà existant, la Commission tripartite plus un, mais il n'est pas superflu que le Département des affaires politiques qui soutient déjà la mise en œuvre du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement pour la région des Grands Lacs, puisse circonscrire son analyse dans le cadre de son mandat sous la rubrique « prévention des conflits ».

Le Gouvernement burundais salue ensuite les recommandations de la mission d'évaluation des besoins pour les prochaines élections relative à leur sécurisation. Dans ce cadre, il formule la requête précise de pouvoir disposer de moyens de transport suffisants et adéquats pour faciliter la mobilité des corps de police qui vont sécuriser les scrutins et pour acheminer facilement le matériel électoral partout où cela s'avère nécessaire. De par l'expérience de 2005, l'option d'acheter ces moyens est plus rassurante que la location.

D'autres progrès ont été réalisés, même si le rapport n'en parle pas. Dans le domaine de la lutte anticorruption, la décision du Gouvernement burundais de faire diriger l'Office burundais des recettes par un expert international pendant les cinq premières années est une preuve éclatante de la volonté politique du Gouvernement d'assainir la collecte des recettes publiques. L'instauration de la taxe sur la valeur ajoutée répond au même souci. À travers le pays, le projet d'appui à la lutte anticorruption a permis l'organisation dans chaque commune d'un atelier de sensibilisation au profit des comités communaux de lutte contre la corruption sur les méfaits de ce fléau. Enfin, le fait que le Burundi ait été admis par la Banque mondiale à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés constitue une autre preuve que le Gouvernement a amélioré la gestion des finances publiques.

En matière de sécurité, il est incompréhensible que le Burundi soit maintenu dans la phase III alors que les ex-combattants du dernier mouvement rebelle ont été désarmés et que le désarmement des populations civiles a obtenu des résultats très significatifs. Le Gouvernement du Burundi déplore évidemment les actes isolés d'assassinats et de meurtres qui relèvent de certains règlements de compte, des querelles autour du patrimoine foncier, mais aussi du banditisme. Sans oublier que ce type d'insécurité existe presque partout, la part des perturbateurs de l'ordre public avec l'intention de discréditer le pouvoir n'est pas à exclure dans le cas du Burundi.

Le rapport revient sur les manifestations des ex-employés de la BINUB en omettant malheureusement que cette question a été soumise aux services compétents du Secrétariat pour dénouement, en sachant particulièrement que même dans les législations nationales, aucun employé ne peut travailler plus de six mois sans contrat.

Par rapport à certains autres pays qui ne sont même pas en guerre, mais où on enregistre un meurtre toutes les heures, la situation sécuritaire au Burundi est loin de justifier son maintien dans la phase III. Il ne saurait en être autrement d'ailleurs puisque même le système des Nations Unies a prévu un programme d'appui au Burundi sur cinq ans estimant que le pays était désormais paisible.

La Banque mondiale lui a emboîté le pas en organisant la première réunion du Groupe consultatif sur le Burundi les 26 et 27 octobre derniers pour aider le pays à attirer les investissements étrangers. Les autres partenaires du développement, comme la Suisse et le Japon, sont en train d'agir dans le même sens en décidant de reprendre l'exécution des projets à l'intérieur du pays. En même temps que le Partenariat pour la paix au Burundi décidait de la fin de ses activités, elle a accepté que l'Union africaine retire les troupes sud-africaines parce que les raisons de leur présence au Burundi n'existent plus.

Si les omissions que nous venons de répertorier peuvent être mises sur le compte de l'oubli, il en va autrement des affirmations gratuites récurrentes et des informations tronquées. La première est celle relative aux postes dans l'administration promis aux FNL, qui sont mentionnés dans le rapport, alors que le représentant du Gouvernement a expliqué à la dernière

session du Partenariat pour la paix au Burundi que les autorités du pays attendaient toujours les candidatures des FNL selon les profils des postes proposés.

La deuxième est l'écho des partis d'opposition sur la mise en place du département chargé des élections et sur le congrès des dissidents des FNL. Non seulement le Ministre de l'intérieur a réaffirmé l'indépendance de la Commission électorale nationale indépendante, mais il a précisé que le dit département a été créé pour faciliter les contacts, si cela s'avère nécessaire, entre la Commission et l'administration territoriale.

Quant à la dissidence au sein des FNL, je voudrais rappeler que ce parti n'est pas le premier à souffrir d'une partition et, dans le cas d'espèce, elle est la troisième dans l'histoire de cet ancien mouvement politique armé. Les anciennes scissions ont engendré le FNL-Icanzo et le PALIPE-Agakiza. Chercher à tout prix la main du parti au pouvoir dans cette nouvelle scission est une démarche simpliste et injuste.

La question des jeunes du parti Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie a été déjà prise en main par le Gouvernement. Le Ministre de l'intérieur a formellement, à l'occasion d'une réunion de Gouverneurs de provinces, interdit tout comportement politique qui ne respecte pas la liberté et le droit d'autrui, ce qui ne signifie pas que ces jeunes doivent cesser leurs activités en tant que ligue affiliée au parti. Par ailleurs, les ligues de jeunes et de femmes existent au sein de tous les partis politiques et ne doivent pas susciter des craintes outre mesure.

À propos de l'état de droit, la Constitution du Burundi et les lois spécifiques garantissent toutes les libertés civiles et politiques. Cependant, la jouissance de ces libertés est soumise au respect de la loi et à une certaine réglementation pour garantir l'ordre public. Les quelques restrictions qui sont enregistrées par-ci par-là viennent des malentendus sur l'interprétation des clauses de la loi ou des textes réglementaires. Le Gouvernement tient à rappeler qu'il n'autorisera jamais, compte tenu de sa responsabilité en matière de sécurité, la tenue de réunions non conforme à la loi.

Le Gouvernement partage également un certain nombre de préoccupations exprimées dans le rapport, touchant entre autres aux droits de l'homme et à la situation des enfants et des femmes. Cependant, le Gouvernement estime qu'il est injuste à son égard

lorsqu'une certaine opinion affirme qu'il ne fait rien pour améliorer la situation dans ces différents domaines.

Partout, le Gouvernement a mis en place des mécanismes appropriés ou est en train de les initier. Le processus de mise en place de la commission nationale indépendante des droits de l'homme est en cours. La nouvelle version intégrant les Principes de Paris a été analysée par le Conseil des ministres, qui a demandé au ministre en charge du dossier de clarifier davantage certains concepts. Le projet reviendra bientôt au Conseil des ministres pour une dernière analyse avant d'être soumis au Parlement pour adoption.

S'agissant de la situation des femmes, la répression prévue par le Code pénal des violences sexuelles et sexistes a créé un environnement favorable à la lutte contre ces crimes. Il reste maintenant à sensibiliser tous les partenaires nationaux à l'importance sociale d'une pareille lutte. La société civile est déjà engagée à cet égard, le programme de moralisation des corps de défense et de sécurité ainsi que le désarmement des populations civiles devraient permettre des progrès dans la lutte contre les violences sexuelles. Mais ce succès ne sera possible que si les familles ou les parents des victimes comprennent enfin que le silence, soi-disant pour protéger leur honorabilité, encourage plutôt l'impunité.

Quant à la protection des enfants, le Gouvernement a créé une brigade chargée de la protection des mineurs, mais elle n'a pas encore assez de moyens. Ici aussi, l'action policière et juridique devrait être complétée par la société civile.

Le rapport s'appesantit en outre sur l'insuffisance des moyens judiciaires et sur un soi-disant manque d'indépendance. En plus du choix du Gouvernement de faire bénéficier le secteur judiciaire de plus de 15% des fonds de consolidation de la paix, le Gouvernement a revu en hausse le budget consacré à ce domaine pour motiver davantage les professionnels de la justice. Les fonds de consolidation de la paix ont permis quant à eux de réfectionner et de construire plusieurs tribunaux de résidence, d'exécuter plusieurs milliers de jugements et d'arrêts en attente et d'équiper la cour anticorruption. Ce faisant, l'opinion publique devrait garder à l'esprit que le domaine de la justice a été identifié au cours des négociations d'Arusha comme un secteur dominé par une ethnie, déséquilibré à corriger avant d'opérer d'autres réformes.

À propos du meurtre du Vice-Président de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques, l'interrogatoire des présumés coupables arrêtés est en cours, et nous espérons qu'il fera progresser l'enquête qui doit bénéficier des apports des investigations du Bureau d'enquête fédéral des États-Unis et d'INTERPOL qui assistent le Burundi dans ce dossier.

Le Gouvernement burundais se voit de nouveau obligé de déplorer certaines imperfections de forme et certaines erreurs contenues dans le rapport. La Commission nationale Terres et autres biens n'a pas été créée au cours de ce semestre, comme le prétend le rapport au paragraphe 13. La loi y relative adoptée par le Parlement prolongeait son mandat et précisait ses compétences par rapport aux autres organes de l'État impliqués dans la gestion des problèmes fonciers.

En ce qui concerne le sujet abordé dans le paragraphe 29, le Ministère du service civil s'appelle plutôt Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale. De même, au paragraphe 55, il est question du Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Le rapport aurait dû préciser que le Comité stratégique consultatif et la Commission technique de coordination du projet d'assistance au processus électoral sont coprésidés par le Gouvernement, de même que le Forum politique du Groupe de coordination des partenaires n'est pas un organe de surveillance mais plutôt un cadre de dialogue.

Le Gouvernement burundais voudrait enfin partager sa compréhension du futur mandat du BINUB. Compte tenu de l'étape déjà franchie sur le chemin de la paix, le Gouvernement burundais estime que le futur mandat du BINUB devrait se limiter aux domaines suivants : assistance au cycle électoral; appui à la gouvernance démocratique, c'est-à-dire le renforcement des capacités du Parlement, de l'ombudsman, des conseils communaux et du fonctionnement du Forum permanent de dialogue des partis politiques agréés au Burundi; poursuite de la consolidation de la paix, et nous entendons par là l'appui à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et l'appui à la justice de transition; et, enfin, promotion de la prise en compte de la dimension genre dans tous les programmes publics.

Le rapport comporte un paragraphe sur la nécessité absolue de conduire le processus électoral selon le principe d'équité, et notre gouvernement salue

cette recommandation. À cet égard, il convient de rappeler que la réussite de ce processus dépend en partie du respect de ce principe d'équité dans l'exécution du mandat du BINUB.

Le Gouvernement burundais a malheureusement constaté que depuis un certain temps, le principe d'équité mis en exergue dans ce rapport n'a pas été respecté sur le terrain. Le fait de vouloir incriminer le parti au pouvoir comme s'il n'avait pas les mêmes droits que les autres partis politiques dans la future compétition électorale, et de considérer que la mission d'organiser les élections par la Commission électorale nationale indépendante permet à celle-ci de se substituer à l'autorité qui a l'administration territoriale dans ses attributions, sont deux exemples qui illustrent bien le non-respect du principe d'équité. Il serait déplorable et fortement dommageable pour le partenariat ONU-Gouvernement burundais que celui-ci en arrive à solliciter le remplacement de la représentation en place.

Je voudrais avant de terminer mon propos remercier également l'Initiative régionale, l'Union africaine, le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la facilitation sud-africaine, la Commission de consolidation de la paix, tous les envoyés spéciaux pour leur contribution aux progrès du processus de paix au Burundi ainsi que la communauté internationale dans son ensemble pour leur contribution inestimable au processus de paix au Burundi.

Le Président : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 40.